

animateur

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE SAINT PAUL CS 51015 97864Saint paul Cedex
Grade :	Adjoint d'animation
Référence :	O97820033460
Date de dépôt de l'offre :	26/03/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	31/05/2020
Date limite de candidature :	25/04/2020
Service d'affectation :	proximité zone sud

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Cs 51015 97864 Saint paul cedex
-------------------	------------------------------------

Détails de l'offre

Grade(s) :	Adjoint d'animation
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

L'agent a pour vocation de dynamiser les Maisons pour Tous et les équipements de proximité. Ils impulsent une dynamique d'animation visant à déboucher sur une démarche de développement local au sens large du terme. Temps complet : 35h - Statutaire (mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude) ; - Contractuelle (Article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale)

Profil demandé :

Sens relationnel important : sociabilité
Etre capable d'informer, d'expliquer, d'orienter
Sens du dialogue et de l'écoute

Connaissances en matière d'animation
Connaissances du secteur et de ses spécificités
Maîtrise du tissu associatif et de la dynamique d'animation du secteur

Mission :

- Recenser les besoins en animation du quartier
- Coordination d'actions sur le site
- Faire émerger des projets d'activités émanant de la population et des associations
- Travail en collaboration directe avec les agents de développement et les agents de proximité
- Encadrer les activités proposées par la Direction Jeunesse, Proximité et Cohésion Sociale

Contact et informations complémentaires : Merci d'adresser lettre de candidature, CV et diplôme(s) à Monsieur le Maire, CS 51015 97864 SAINT PAUL CEDEX ou par mail à candidatures@mairie-saintpaul.fr au plus tard le 25 avril 2020.

Téléphone collectivité : 02 62 45 37 50

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.